

2. Quand ce contrat a-t-il été signé et quel en est l'objet?

3. Quelles en sont les modalités?

4. Quelle est l'activité commerciale de l'Elyroy Company Ltd., à Windsor, et quelles ententes la société a-t-elle conclues avec le ministère des Transports ou d'autres ministères?

5. Qui sont les administrateurs de cette société et quelles sont leurs responsabilités respectives?

6. Quels revenus la société retire-t-elle des terrains qu'elle occupe et exploite actuellement?

7. Quelle est la valeur marchande des terrains qu'elle exploite et combien lui rapportent-ils?

8. Quels indemnités ou avantages le gouvernement retire-t-il des terrains qu'il met à la disposition de la société?

9. Quelle était la partie légale pour la société lors de la conclusion du contrat?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): 1. Deux accords ont été négociés par le ministère des Transports, l'un avec M. Bernard-R. Roy et l'autre avec sa société, l'Elyroy Company Ltd.

2. Les accords portaient sur l'exploitation de terrains d'aéroport et avaient pour objet de décharger le ministère de la lutte contre les mauvaises herbes. L'accord signé avec M. Roy porte la date du 3 novembre 1963 et l'autre, avec l'Elyroy Company, celle du 28 décembre 1966.

3. En vertu de chacun des deux accords, le ministère payait un dollar par an et le contractant gardait les récoltes. Le genre de cultures était sujet à l'approbation du ministère. Le premier accord portait sur la période du 21 octobre 1964 au 31 décembre 1970, le renouvellement en étant à la discrétion du ministre. Le second allait du 1^{er} septembre 1965 au 31 août 1972, le renouvellement en étant également à la discrétion du ministre. Cependant, les deux contrats sont nuls depuis le 1^{er} juin 1969.

4. L'Elyroy Company Ltd. a été constituée pour entreprendre des opérations agricoles. A notre connaissance, la société n'a signé aucun autre accord avec des ministères du gouvernement.

5. M. Bernard-R. Roy est président de la société et sa femme, Cécile, en est la secrétaire.

6. a) Bernard-R. Roy, aucun revenu déclaré; b) Elyroy Company Ltd., 1966: Le chiffre du revenu n'est pas connu; 1967: \$7,500 environ provenant des récoltes et \$2,100 provenant de la location de bâtiments; 1968: \$600 environ provenant des récoltes et \$2,100 provenant de la location de bâtiments.

7 et 8. Utilisé à des fins agricoles restreintes, le terrain est estimé à \$150 à \$200 l'acre. Aucun revenu n'en est tiré pour le moment, mais les contrats d'exploitation étant terminés,

[M. Gilbert.]

le ministère lancera un appel d'offres pour la location du terrain à des fins agricoles, avec restrictions sur les cultures afin de réduire le risque que présentent les oiseaux.

9. M. Roy a conclu les accords en son propre nom et en celui de l'Elyroy Company Ltd.

LES AGENTS DE RELATIONS PUBLIQUES DU MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Question n° 2514—**M. Robinson:**

1. Le ministère du Revenu national compte-t-il dans ses effectifs des agents de relations publiques et, dans l'affirmative, combien?

2. Combien ont coûté chaque année au Ministère les relations publiques de 1960 à 1968 inclusivement?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): 1. Non.

2. Sans objet.

LES PRÉVISIONS DE RECETTES BUDGÉTAIRES

Question n° 2521—**M. Saltsman:**

1. Quel ministère établit les prévisions de recettes figurant au budget?

2. Quelles sont les techniques économétriques et les hypothèses utilisées pour les établir?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):

1. Le ministère des Finances.

2. Les extrapolations des recettes aux fins du budget sont établies en utilisant les prévisions économiques et démographiques et les extrapolations tirées de l'analyse macroéconomique du ministère. La prévision des recettes utilise l'analyse de régression en vue d'établir la corrélation entre les variables économiques ou démographiques pertinentes et les rendements des divers impôts. Une description des techniques utilisées en vue de prévoir les recettes fiscales du gouvernement fédéral a paru dans le numéro de novembre-décembre 1969 du *Canadian Tax Journal* sous la signature de M. C. D. P. Bernier, fonctionnaire du ministère des Finances.

LE SERVICE D'INFORMATION DU MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Question n° 2525—**M. Robinson:**

1. Le ministère du Revenu national assure-t-il un service d'information et, dans l'affirmative, combien ce service a-t-il coûté, chaque année, de 1960 à 1968 inclusivement?

2. Combien de publications et/ou périodiques et/ou bulletins d'information et/ou communiqués le Ministère a-t-il fait paraître chaque année, de 1960 à 1968 inclusivement, et combien a coûté chaque document chaque année, de 1960 à 1968 inclusivement?

3. A combien d'exemplaires tire-t-on chaque document, à qui les documents sont-ils distribués et comment se fait la distribution?